s'en trouve qui, par leur culture intellectuelle, semblent les plus aptes à être élus membres de la commission Childovsky.

Les dispositions d'esprit des ouvriers sont aussi fermes que calmes, et il y a lieu de remarquer que le terme du délai qu'ils ont fixé pour que satisfaction soit donnée à leurs demandes, coïncidera, samedi prochain, avec la date de l'affranchissement des serfs.

Les ouvriers, dans la réunion qu'ils ont tenue à la Maison du Peuple, ont encore réclamé la réouverture de onze sections de l'Union ouvrière, fermées le 22 janvier, la suppression de toute censure pour la publication dans les journaux des comptes rendus des séances de la commission Childovsky et de toute limitation de leurs droits de discussion.

Plusieurs orateurs ont parlé en faveur du droit de grève, arme nécessaire aux ouvriers pour améliorer leur sort. Ils ont réclamé la suppression des passeports, dont l'obligation constitue une intolérable injustice vis-à-vis des classes inférieures qu'elle réduit à un véritable esclavage. Ils ont demandé aussi que l'impunité soit garantie pour les discussions relatives aux questions à résoudre, impunité sans laquelle la commission Childovsky ne pourrait aboutir à aucun résultat.

Les questions intéressant la liberté de conscience et les religions, soulevées par un orateur, et une protestation d'un assistant contre la guerre qui, d'après lui, doit dépendre uniquement de la volonté unanime de la nation, ont provoqué une vive agitation et un échange d'observations violentes au milieu desquelles la réunion, qui avait été calme jusque-là, a pris fin.

Il semblerait toutefois qu'une certaine défiance règne dans l'esprit des ouvriers non seulement à l'égard des agents de l'administration, mais encore à l'égard de certains de leurs camarades parmi lesquels ils soupçonnent la présence d'espions.

Une réunion analogue à celle de la Maison du Peuple a été tenue à la salle Nobel.

LA GUERRE

Russo-Japonaise

Désarroi tsariste. — Le commencement de la fin. — Plus de commandement ruse. — Echec partiel.

Avec la folle obstination de certains malades qui cherchent leur guérison dans les plus virulents toxiques, Nicolas II revient toujours aux procédés de diversion qui conduisirent Napoléon III à Sedan.

Sur son ordre, quelques dizaines de milliers d'hommes sont encore menés à la boucherie mandchourienne. Il espère ainsi faire oublier les massacres de Pétersbourg, les morts de Bakou, l'insurrection du Caucase, l'arrêt de toute vie économique dans l'empire et la situation à la fois grotesque et tragique de l'empereur.

Voilà exactement un mois qu'une opération de ce genre avait pour résultat capital de désorganiser de fond en comble le haut commandement. La leçon n'a pas suffi. L'offensive à rebours est aujourd'hui de nouveau pratiquée. A vrai dire, on raconte à Pétersbourg qu'il s'agit ici d'une dernière tentative. Le but poursuivi serait d'obtenir une apparence de succès suffisante avant d'entamer des négociations de paix. Malheureusement, l'excuse ne tient pas. Les concussionnaires ont trop intérêt au gâchis et leur influence est trop grande pour que les hostilités ne continuent pas. Elles continueront. Mais, comment ? dans quelles conditions.

Kouropatkine n'a plus reçu de renforts depuis le mois de décembre ; les malades, par contre, sont en nombre considérable. Les envois de provisions et de munitions vont en décroissant. En ce moment, toutes les communications entre les trois cent mille hommes de Kouropatkine et la Russie se réduisent à cinq fils télégraphiques qui demain, aujourd'hui, en ce moment même, peuvent être coupés par des cisaux révolutionnaires. La ligne transbaïkalienne est en grève. Et si la voie fonctionne encore aujourd'hui entre Oufa et Irkoutsk, elle a la même utilité qu'un fil télégraphique coupé aux deux bouts avant d'atteindre les appareils.

Le haut commandement n'existe plus. Le déserteur Grippenberg lui a donné le coup de grâce ; il ne revient que Vladimir et Alexéï ont imposé au tsar sa réintégration dans son poste antérieur, sur quoi Kouropatkine a télégraphié, mercredi dernier, qu'alors ce serait lui qui déserterait. Enquête faite par Vladimir pour trouver un successeur au généralissime, tout le monde, y compris Kleigels, et lui-même, a refusé !! Bilderling est en disgrâce parce que son armée est en pleine crise révolutionnaire. La dernière fois déjà elle n'a pas voulu marcher, et Kouropatkine a dû lui adjoindre des troupes sibériennes prélevées à 80 kilomètres de là, sur son extrême-gauche. Le tsar sait tout cela mieux que tout autre. Il lui faut la victoire quand même.

Kouropatkine a de nouveau lancé en avant les mêmes troupes sibériennes ; mais il n'a même plus jugé utile de leur faire prendre des positions où un succès aurait été possible. Il les a laissées dans les montagnes, à l'est. Et déjà, elles ont été repoussées dans des « escarmouches d'avant-postes » qui leur coûtent plusieurs milliers de morts !

On a forcé les Japonais à adopter une tactique qu'ils n'auraient jamais suivie librement, mais dont la réussite amènerait la fin de tout pour les armées russes. Ils commencent une campagne d'hiver dans les montagnes. Et quel en sera le résultat ? La culbute de Liniévitch est éloquente à ce sujet. Les seules troupes russes qui combattent encore avec conviction sont rejetées. Les Japonais s'emparant des montagnes sur l'extrême-gauche russe qui devra se replier vers la plaine. Ayant obtenu cette position qui domine le flanc russe, les Japonais n'ont qu'à descendre dans cette plaine, ou mieux encore, à s'établir sur la route de Tié-Ling et couper l'armée russe de son unique ligne de retraite.

Si ce plan japonais se réalise, la situation du tsar sera terrible.

VIOLENT COMBAT

LA TACTIQUE JAPONAISE

Pétersbourg, 2 mars. — La canonnade continue avec une grande violence sur tout le front des deux armées. Les Japonais font usage de grosses pièces de 4 pouces avec lesquelles ils bombardaient Port-Arthur et dont ils se servent pour détruire les fortifications élevées par les Russes.

Le feu d'artillerie est surtout très violent au centre où il semble que les Japonais préparent une attaque contre la colline Poutiloff.

Dans les cercles militaires on croit que les Japonais cherchent à occuper sur tout le front l'attention de l'armée russe pendant qu'ils feront un mouvement de flanc.

Les Russes Repoussés

RAPPORT OFFICIEL JAPONAIS

Tokio, 2 mars. — On télégraphie de l'armée du général Oku :

L'aile gauche japonaise, repoussant les avant-postes russes, a occupé une ligne de positions s'étendant de Satsehun, à deux milles à l'ouest de Houn-Ho, à Kaïta, au nord-est sur la rive droite du Liao-Ho.

Une violente canonnade s'est poursuivie jour et nuit sur toute la ligne, à l'ouest de la voie ferrée. Les Russes font usage indistinctement de leur artillerie de campagne et de siège. Les Japonais conservent leurs positions sans répondre d'une manière sérieuse à la canonnade des Russes.

La nuit dernière, cinq compagnies d'infanterie russe ont attaqué Lantin, sous le couvert d'une violente canonnade. Après un corps à corps acharné qui a duré une heure et demie, les Russes ont été repoussés, laissant derrière eux 60 morts, quelques prisonniers et une grande quantité de butin.

Les pertes des Japonais n'ont pas dépassé 50.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DU MATIN

Paris, 2 mars. — La séance s'ouvre à 9 heures sous la présidence de M. DOUMER.

On continue la discussion des chapitres du budget de la guerre.

Les 28 et 13 Jours

Sur le chapitre 14, BRETON propose une diminution de crédit de deux millions en vue de réduire à 15 jours les 28 jours et de supprimer les 13 jours.

M. BERTEAUX demande à la Chambre de ne pas donner au pays cette impression qu'au moment où l'on va voter définitivement la loi de deux ans, on se prépare à y porter atteinte par voie détournée.

M. VAZEILLE. — Nous sommes bien obligés d'employer ce moyen, puisque nous n'en avons pas d'autre.

M. BERTEAUX. — Ceux qui voudront prendre la responsabilité du retard de l'application de la loi pour donner au pays une satisfaction illusoire, le diront par leur vote. Quant au gouvernement, il fait son devoir en demandant énergiquement à la Chambre de repousser l'amendement.

M. GUYOT-DESSAIGNE se joint au ministre au nom de la commission de l'armée, pour supplier la Chambre de repousser l'amendement. « Cet amendement, dit-il, ne devrait être voté que par les adversaires du service de deux ans. »

COLLIARD insiste en faveur de la suppression des 13 jours.

M. KLOTZ propose le renvoi des amendements à la commission de l'armée.

M. ROUSSET. — Un nouveau règlement d'infanterie vient de paraître ; il y a un nouveau matériel d'artillerie. Comment les territoriaux seraient-ils au courant, en cas de mobilisation, si l'on ne faisait pas de 13 jours ?

M. VAZEILLE dit qu'il est partisan de la réduction des périodes à 21 et à 8 jours.

M. GUYOT-DESSAIGNE prend l'engagement, au nom de la commission de l'armée, de déposer une proposition réduisant la durée des deux périodes d'appel. Le ministre annonce qu'il soutiendra ce projet.

A la suite de cette double promesse, les amendements Breton et Colliard sont, par 352 voix contre 187, renvoyés à la commission de l'armée.

Les Sursis

M. FERRETE dit que le général André n'accordait des sursis et des congés pour les moissons que d'après les notes politiques des agents du gouvernement. Le ministre actuel tiendra à honneur, sur ce point comme sur les autres, de séparer l'armée de la politique. Il y a eu de véritables actes de chantage commis par certains délégués administratifs. (Interruptions à l'extrême gauche.)

M. GALPIN estime que les permissions ne devraient plus dépendre des mouchards de nos campagnes. (Bruit).

M. BERTEAUX. — Rétablir disposé à répondre d'une façon favorable à certaines demandes, mais je ne puis pas tolérer qu'on traite ainsi les préfets, et les autres agents du gouvernement. (Applaudissements).

M. GALPIN. — Autrefois, c'était la gendarmerie qui était chargée de faire les enquêtes sur les demandes de sursis. Aujourd'hui on ne s'adresse plus à la gendarmerie, ni au maire. Il faut un avis favorable du préfet. Et alors le préfet s'adresse au mouchard de la localité. (Bruit à gauche). C'est généralement un candidat malheureux au conseil municipal, qui a des rancunes à satisfaire. On assure que les chefs de corps sont tenus d'aviser les préfets et les sous-préfets de la suite donnée aux demandes de congés pour travaux agricoles et des motifs de refus s'il y a refus.

M. BERTEAUX. — Cela s'est toujours fait.

M. GALPIN. — Depuis trente ans que je suis maire d'une commune rurale, je n'ai jamais reçu du sous-préfet un avis sur la suite donnée aux demandes.

M. ROUBY. — Parce que vous n'avez jamais été son ami.

M. GALPIN. — Je prends acte de cet aveu.

AUGAGNEUR. — Moi qui suis bien avec le préfet, je n'ai jamais reçu d'avis de ce genre.

SEMBAT assure que les simples soldats ont des notes secrètes qui les suivent au corps. Certains, à leur arrivée, sont traités d'anarchistes et de communards.

L'orateur a connu un soldat qui était noté comme anarchiste et qui avait été envoyé en Algérie. Personne ne lui dit rien. Un jour, un camarade lui dit qu'il était porté comme anarchiste dangereux. Le soldat va se plaindre. On lui répond qu'il ne doit rien savoir, qu'on ne lui fera rien d'ailleurs. Jamais il n'a pu quitter l'endroit où il était. Il est resté tout le temps sans permission. Tout cela doit disparaître.

L'orateur se plaint qu'on ait interdit aux soldats l'entrée des Bourses du Travail.

M. BERTEAUX répond qu'il y a peut-être un inconvénient à laisser des soldats en uniforme aller à des réunions qui peuvent être parfois agitées et encourir, par suite, des punitions.

SEMBAT. — Les soldats auront-ils le droit d'aller aux cours professionnels de la Bourse du Travail ?

M. BERTEAUX. — Je n'interdirai pas aux soldats d'aller à ces cours, mais je leur recommanderai d'éviter d'assister à des réunions qui peuvent devenir extrêmement vives.

En ce qui concerne les notes secrètes des soldats, je n'en avais pas connaissance. De pareilles pratiques, très dangereuses pour un jeune soldat sans défense, sont condamnables et à aucun prix je ne les laisserai subsister.

M. THIERRY présente des observations sur les manquements qui existent dans le corps des officiers de réserve et sur l'avancement des officiers qui est trop lent.

Le général PENDEZEC, commissaire du gouvernement. — Des études sont faites pour résoudre la situation fâcheuse faite à certains officiers de réserve.

Les chapitres 14 à 21 sont adoptés et la suite de la discussion est renvoyée à cet après-midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est reprise à 2 heures 20, sous la présidence de M. DOUMER. On reprend la suite de la discussion du budget de la guerre.

LES GENDARMES

Sur le chapitre 22 (gendarmerie départementale) M. BENOIST rappelle que le ministre de la guerre a dit ce matin qu'il n'y avait plus de délégués, il n'y a plus de délégués, c'est entendu ; mais cette question est tellement grave qu'il n'est pas inutile d'y revenir à propos de la gendarmerie.

Avec les autorités légalement constituées, de tout temps les gendarmes se sont adressés aux maires des communes pour les enquêtes dont ils étaient chargés, mais sous le dernier ministère, dans plusieurs communes de l'arrondissement de Montmédy, les maires ne voyaient plus les gendarmes, qui s'adressaient exclusivement aux délégués, sous le prétexte que le maire était réactionnaire.

Aucune vexation n'a été épargnée à des citoyens soupçonnés de ne pas être gouvernementaux. L'un deux a été inquiété pour avoir tué son chien.

M. CHARPENTIER. — On en a vu bien d'autres sous les ministres réactionnaires.

M. BENOIST. — Dans une autre commune un cultivateur malheureux, père de cinq enfants, s'est vu refuser un sursis pour ses treize jours, à cause de ses opinions.

J'espère que de pareils faits ne se renouvelleront plus.

M. FERRETTE dit que le gouvernement actuel a l'intention de tenir une attitude honnête et correcte ; mais les préfets et sous-préfets passent par-dessus la tête du gouvernement il faut les obliger à se conformer aux ordres du gouvernement.

L'orateur dénonce le fait du sous-préfet de Montmédy s'adressant à un instituteur pour avoir des renseignements sur l'attitude politique d'un réserviste qui demandait un sursis. Les instituteurs sont faits pour instruire la jeunesse, et non pour jouer le rôle de mouchard.

M. DRON relève dans le rapport de M. Klotz une critique qu'il déclare juste, c'est l'abus de la paperasserie dans la gendarmerie.

Il se plaint, d'autre part, que la brigade supplémentaire de gendarmerie promise à Toucoing n'ait pas encore été créée.

On invoquera peut-être la raison d'économie ; or, chaque année, le gouvernement est obligé de demander des crédits supplémentaires pour les déplacements de gendarmes nécessités par les grèves ; on n'aurait pas besoin de ces crédits, si l'on avait placé des brigades là où il en est besoin.

L'orateur fait, en outre, remarquer combien, en cas de grève, l'emploi de la gendarmerie est préférable à celui de la troupe. La troupe ne peut présenter que des inconvénients et des dangers. Souvenez-vous de Fourmies.

Ainsi, par une augmentation et une meilleure répartition de la gendarmerie, on réaliserait des économies et on contribuerait plus efficacement au maintien de l'ordre.

L'orateur déclare compter sur le ministre pour cela.

M. SABATERIE demande que la vente des chevaux réformés de la gendarmerie ait lieu sans le concours des huissiers. Ceux-ci prélèvent 10 % sur le prix de vente, ce qui, pour un cheval de 300 francs, constitue pour le gendarme une perte de 30 francs.

M. BERTEAUX dit qu'il témoignera toujours une grande bienveillance à ces dignes serviteurs du pays.

En ce qui concerne les déplacements de gendarmes et de troupes au moment d'une grève, le ministre reconnaît que les critiques de M. Dron sont fondées. Il est donc disposé à éviter autant que possible l'intervention de l'armée dans les grèves.

Il n'est pas possible de multiplier les brigades de gendarmerie ; mais il y aurait peut-être lieu d'examiner s'il serait possible de créer une école de gendarmerie où l'on trouverait, parmi les futurs gendarmes, des éléments plus calmes que la troupe pour être envoyés sur les points menacés.

M. LASIES demande au ministre d'interdire aux gendarmes de s'embusquer dans les propriétés privées pour surprendre les chasseurs.

M. BERTEAUX. — Les gendarmes dépendent des ministres de l'intérieur et de la justice pour la répression des crimes et délits.

Les chapitres 22 à 32 sont votés.

Les Ouvriers de la Guerre

Sur le chapitre 33, M. ROUBY développe un projet de résolution invitant le gouvernement à augmenter les pensions de retraites des ouvriers des manufactures d'armes.

M. BERTEAUX prend l'engagement d'étudier la question pour le budget de 1906.

Le projet de résolution est adopté.

CHARPENTIER parle en faveur des ouvriers licenciés des manufactures : il rappelle qu'en 1903, le gouvernement avait pris l'engagement ferme de leur accorder des pensions proportionnelles. Cet engagement n'a pas été tenu. L'orateur demande au ministre d'accomplir un acte de justice envers ces modestes ouvriers.

M. BERTEAUX répond qu'il déposera prochainement un projet qui leur donnera satisfaction.

BAGNOL critique le travail aux pièces dans les ateliers de la guerre et réclame le travail à la journée.

L'orateur prend la défense des ouvriers de l'administration de la guerre, pour lesquels il réclame la journée de 8 heures.

M. BERTEAUX répond qu'il rechercherait les moyens de donner satisfaction à toutes les situations qui viennent de lui être signalées.

En ce qui concerne notamment la journée de 8 heures, cette réforme entraînerait une dépense de 850,000 francs. Le ministre s'engage cependant à tenter une expérience dans un certain nombre d'établissements qu'il choisira. M. Berteaux termine en assurant le personnel ouvrier de la guerre de toute sa sollicitude.

Les chapitres 33 à 40 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

M. MULAC demande si la Chambre espère terminer le budget cette semaine en tenant au besoin séance dimanche. Dans ce cas, il insiste pour que la Chambre siège sans désemparer jusqu'à la fin du vote du budget.

MM. BERTEAUX et COCHERY appuient cette observation.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 6 heures 10.

SÉNAT

Paris, 2 mars. — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. FALLIERES.

LE PRESIDENT informe le Sénat qu'il a reçu de M. Le Provost de Launay, une demande d'interpellation adressée à M. le ministre de la guerre sur le maintien à la tête d'une division de l'officier qui aurait signé l'ordre suivant : « A défaut d'autres renseignements, donner 15 à ceux de gauche et 5 à ceux de droite. »

La date de la discussion sera fixée ultérieurement, d'accord avec M. le ministre de la guerre.

Le Sénat prend en considération le projet de loi de M. Clemenceau sur les garanties de la liberté individuelle.

Les Assurances sur la Vie

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet adopté par la Chambre relatif à la surveillance et au contrôle des sociétés d'assurances sur la vie.

M. GOURJU demande l'insertion d'un article additionnel ayant pour but d'assujettir les compagnies d'assurances étrangères en France aux mêmes taxes dont les compagnies françaises sont frappées dans leurs pays.

Le ministre du commerce dit que la discussion d'un pareil amendement doit être reportée lors de l'examen d'une loi fiscale.

M. Gourju retire son article additionnel et l'article 23 et dernier, est adopté.

L'ensemble du projet est adopté.

La réforme du Jury

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Aucoin tendant à accorder une indemnité de séjour aux jurés qui perçoivent une indemnité de déplacement.

La commission chargée de l'examen de cette proposition en demande le rejet.

Après un très long historique de l'institution du jury, M. AUCOIN entreprend d'établir que les jurés ne représenteront réellement la Société, que quand, grâce au paiement d'une indemnité de séjour, on permettra à tout le monde de participer à l'administration de la justice.

On oppose les conséquences financières qu'entraînerait la mesure qu'il propose. Il s'efforce d'établir que les sacrifices inévitables seraient moins considérables qu'on ne l'a pensé.

En terminant, l'orateur adjure le Sénat de ne pas repousser sa proposition, car ce serait déclarer que les jurés ne doivent être pris que dans la classe aisée de la population.

M. GUILLIER, rapporteur, expose les raisons pour lesquelles la commission repousse la thèse de M. Aucoin.

L'orateur dit que le jury, tel qu'il est constitué actuellement, remplit bien sa mission ; il est donc inutile de modifier sa constitution au prix de sacrifices importants.

Il est faux que le jury doive représenter toute la société. Les représentants de la partie de la société qui seraient incapables ou indignes doivent en être exclus.

La loi de 1872 permet à ceux qui n'ont pas le moyen de supporter cette charge de s'en faire exonérer. C'est une charge qui arrive bien rarement.

S'il était certain que cette indemnité devait rendre l'administration de la justice meilleure, je le voterais. Mais est-il bien sûr que cette indemnité rendra le jury plus compétent, plus impartial ?

Le rapporteur conclut en demandant au Sénat de rejeter la proposition.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi et la séance est levée à 6 h. 15.

Nouvelles Politiques

LA LETTRE A DEUX SOUS

Paris, 2 mars. — Le bruit a couru, cet après-midi, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que M. Rouvier, président du Conseil, avait annoncé officiellement à la commission du budget que le gouvernement avait décidé de proposer l'abaissement à dix centimes de l'affranchissement des lettres pour toute la France.

Cette information est exacte, quant au fond. Nous devons dire cependant, que M. Rouvier n'a pas eu à s'entretenir officiellement de cette question avec la commission du budget. Ce n'est que dans des conversations avec des personnes qualifiées qu'il a déclaré qu'il était disposé à étudier de près la question et à déposer, en dehors du budget, un projet de loi spécial visant le timbre à dix centimes.

LA MEDAILLE DE M. COMBES

Les députés qui avaient pris l'initiative d'offrir une médaille à M. Combes, en souvenir de sa présidence du Conseil, se sont réunis aujourd'hui dans le but de constituer un comité chargé de recueillir les souscriptions.

DISCORDES MÉLINISTES

M. Ribot lâché. — Un nouveau groupe à la Chambre. — L'Union républicaine.

Paris, 2 mars. — L'unité progressiste est rompue. L'ancien groupe Méline, que présidait aujourd'hui M. Renault-Morlière, se disloque et s'effrite, au grand désespoir de MM. Ribot et Aynard, qui, hier, dans les couloirs, lançaient malédictions et anathèmes contre les initiateurs de cette sorte de schisme. Déjà, il y a quelque temps — sous le ministère Combes — certains progressistes, et non des moindres, parmi lesquels M. Cochery, le président actuel de la commission du budget, mécontents de la politique trop réactionnaire suivie par ce groupe, avaient eu l'idée de se séparer de M. Ribot et de fonder un autre groupe ayant des tendances politiques plus accentuées du côté de la gauche. Des réunions eurent lieu mais n'aboutirent pas, trop de compétitions s'étant élevées pour prendre la tête et la direction de ce nouveau groupement.

Mais, dès ce jour, le groupe progressiste était considéré comme virtuellement disloqué. La scission est devenue depuis hier un fait accompli.

Sur l'initiative de MM. Bignon et Rouland, députés de la Seine-Inférieure, vingt-sept progressistes se sont réunis hier et ont décidé en principe de se constituer en un groupe nouveau, sous le titre d'Union républicaine.

Parmi les membres présents à la réunion citons : MM. Bignon, Rouland, G. Goujon, G. Legrand, Haudricourt, Vallée, Gellé, Coache, Delelis, Pradet-Balade, Harriague, Saint-Martin, Marot, Rose, Morel, Bouctot et de Gontaut-Biron.

Ce groupe s'organisera la semaine prochaine. MM. Rouland et Bignon ont été chargés de faire, à la prochaine réunion, une déclaration pour exposer l'attitude politique que se propose de prendre le groupe à l'égard du cabinet.

CRIMES COLONIAUX

Les atrocités au Congo. — L'affaire Toqué. — Les forfaits de l'assassin Gaud.

Bordeaux, 2 mars. — *La Petite Gironde* publie ce matin des extraits d'un document inédit par lequel Gaud avoue le dynamitage d'un nègre et par lequel d'autres crimes sont relevés à la charge de Gaud.

Ce document fait partie de l'enquête judiciaire. C'est la déposition de Toqué devant le magistrat instructeur. En voici des extraits :

« M. Chamarande, adjoint aux affaires indigènes, me dit (c'est Toqué qui parle) que Gaud avait raconté à table en présence de lui, Chamarade, et de M. Dagand qu'il avait un moyen de se débarrasser des indigènes récalcitrants. Il raconta qu'il avait, le 1er juillet 1903, attaché une cartouche de dynamite au cou d'un nommé Pacpa, homme du chef Moupi, et qu'il avait allumé la mèche. L'homme avait éclaté en morceaux.

M. Chamarande me raconta aussi ce fait que Gaud avait installé à Fort-Crampel un silo dans lequel il enfermait des indigènes qui y sont restés jusqu'à sept jours sans manger et qui sont morts de faim. Lui Chamarande, déclara qu'il avait vu ce silo. Il m'ajouta même qu'il avait un jour empêché Gaud d'uriner sur les prisonniers. »

Il est curieux de voir comment Toqué traite Gaud :

« Je considère Gaud comme un garçon intelligent, mais je le crois déséquilibré et atteint de mégalomanie. Pour moi je mets les actes de Gaud bien plutôt sur le compte d'un orgueil déplacé, de l'envie de faire redouter son autorité, que sur le compte de sa cruauté. »

CAMBRIOLEURS ASSASSINS

Paris, 2 mars. — Surpris de voir que Mme Voisin, marchande d'articles de pêche, 8, rue du Port, à Saint-Denis, n'ouvrait pas sa boutique, ce matin, les voisins prévinrent le commissaire de police qui fit forcer la porte de l'appartement de cette dame.

On trouva Mme Voisin, qui est âgée de quatre-vingts ans, ligotée sur son lit, la tête sous un oreiller. La malheureuse femme n'avait heureusement pas cessé de vivre ; des soins énergiques lui rendirent l'usage de ses sens.

Cette tentative de meurtre avait le vol pour mobile : les malfaiteurs ont dérobé plusieurs centaines de francs et des bijoux.

ASSASSINAT D'UNE RENTIERE

Une septuagénaire étranglée à Paris. — Le vol mobile du crime. — Assassins inconnus. — Une vieille avare

Paris, 2 mars. — Une rentière, Mlle Joséphine Bridoux, âgée de 68 ans, qui vivait seule au premier étage d'une vieille maison dont elle était propriétaire et qui est située 19, rue de la Glacière, a été trouvée assassinée, ce matin, dans sa chambre.

Mlle Bridoux, quelque temps après aucune, ne recevait jamais personne chez elle. Elle ne sortait que pour aller chercher des provisions. Par économie, elle remplissait elle-même les fonctions de concierge, balayant les escaliers, recevant les lettres de ses locataires.

Hier matin, vers onze heures, elle était allée chez son boucher, puis elle était rentrée directement chez elle. Depuis ce moment on ne l'avait plus vue. Une personne qui s'est présentée hier après-midi pour lui confier une lettre destinée à un de ses locataires a frappé à sa porte sans obtenir de réponse. Cette personne a constaté que la clef était restée dans la serrure, à l'extérieur, ce qui était absolument inusité ; mais comme Mlle Bridoux ne tolérait pas qu'on franchisse le seuil de son appartement, elle n'a pas osé cependant ouvrir la porte.

La nièce de Mlle Bridoux qui habite dans la maison, à l'étage au-dessus, ayant remarqué à son tour, ce matin, que la clef était restée sur la porte, frappa et n'ayant pas obtenu de réponse, pénétra dans l'appartement. Elle trouva sa vieille tante ligotée sur son lit, avec un bâillon sur la bouche. Elle appela des voisins qui constatèrent que Mlle Bridoux avait cessé de vivre depuis plusieurs heures.

Les meurtriers avaient fouillé les armoires et vidé le contenu sur le sol.

M. Pelatan, commissaire de police, a procédé à une enquête qui a établi que l'on avait dérobé un grand nombre de titres dont les numéros ont été retrouvés dans les papiers de la victime et une somme d'argent assez élevée.

Mlle Bridoux qui possédait des revenus qui lui auraient permis de vivre dans une certaine aisance, menait une existence de recluse dans son appartement, devenu, faute de soins, absolument infect.

Depuis plusieurs années, elle n'avait pas dû donner un seul coup de balai ni un seul coup de torchon, car dans les cinq pièces les toiles d'araignées tapissent les murs, pendent du plafond, recouvrent les meubles. Le commissaire de police, son secrétaire et les agents de la Sûreté avaient, en sortant, des fragments de toiles d'araignées sur toutes les parties de leurs vêtements.

Le lit devait être fait sans jamais être défait.

FEUILLETON DU 3 MARS 1905. — N° 68

LES Vautours de Paris

PREMIÈRE PARTIE

LE DRAME DE FONTAINE-AUX-BOIS

XXX

Paroisse mondaine

— Je ne sais pas quel rapport mademoiselle Jeanne peut avoir avec la baronne, mais je suis sûr qu'elle lui ressemble terriblement, et, pour dire la vérité, je crois qu'elles ne font qu'une seule et même personne.

— Tu l'as à peine entrevue... D'ailleurs son voile...

— Je saurai si je me suis trompé. Vous pensez que je ne la laisserai pas s'échapper... Si vous me le permettez, je reviendrai ce soir ou demain faire un tour dans le quartier. Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud.

— A ton aise.

Les deux cavaliers mirent leurs montures au trot.

A dix heures, ils arrivaient à la rue de Paris, près du Casino de Trouville.

Les cloches de la petite église de Bon-Secours sonnaient la grand'messe.

Deux minutes plus tard, Jean Villedieu descendait de cheval dans la cour de sa villa et istait la bride au Breton qui s'en allait aux communs.

Dans le vestibule, le jeune homme rencontra sa mère qui sortait pour aller à l'église. Il l'embrassa sur les deux joues, et elle lui dit :

— Tu devrais venir me rejoindre à Bon-Secours... Tu entendrais de bonne musique...

— Ah !...

— Des artistes en vue... Il y aura aussi le sermon d'un prédicateur très connu...

— Je sais... J'ai vu l'affiche... C'est tout à fait comme au théâtre... Le père Loisillon !...

— Railleur !

— Peut-être, mais sois tranquille... C'est sans malice, chère mère... J'irai te chercher.

— A tout à l'heure !

— Oui.

Il l'embrassa de nouveau avec une effusion qui fit palpiter le cœur de la pauvre femme et ils se séparèrent.

La veuve du président se dirigea vers l'église dont les cloches sonnaient toujours, tandis que son fils montait à sa chambre, s'accoudait un instant à son balcon, contemplait la mer calme comme un lac d'huile sur laquelle glissaient lentement, faute de vent, des barques de pêcheurs, tandis que le bateau du Hâvre, chargé d'une foule de promeneurs qui abandonnent le dimanche, s'avançait rapidement vers la jetée, en laissant derrière lui un sillage d'écume et un long panache de fumée.

Et malgré lui, il songeait à cette rencontre près de la grille de Roville, à laquelle pourtant il n'attachait aucune importance.

Quelle apparence que cette baronne de Restaud dût être l'ancienne maîtresse de son ami André ?

Ce nom de Restaud le tourmentait.

Il faisait des efforts surhumains pour se rappeler où et quand il l'avait déjà entendu prononcer.

Tout à coup il se souvint.

Le baron de Restaud, c'était le propriétaire de ce bel hôtel des Champs-Elysées, qui fait le coin d'une rue.

Même il avait plus d'une fois rencontré ce baron, dont l'histoire restait assez ténébreuse, dans ses promenades au Bois.

Un grand, mince, très distingué, d'une grande politesse, toujours correct et qu'on disait appartenir à une famille princière de Vienne, mais seulement par suite d'une de ces unions irrégulières sur lesquelles on tient à jeter un voile.

D'ailleurs, personne n'était fixé à son sujet.

Les bruits qui couraient n'avaient aucun fondement sérieux.

Ce qu'on ne pouvait nier, c'était l'estime générale dont le baron de Restaud jouissait à juste titre.

Que d'autres naissances comme la sienne restent entourées de mystères qui ne seront jamais éclaircis ?

Jean Villedieu s'arracha à ses pensées en se rappelant la promesse qu'il venait de faire à sa mère.

Il s'habilla et se disposa à sortir.

Dans le jardin de la villa, il rencontra le Breton qui venait de mettre les chevaux à l'écurie.

Yves-Marie l'aborda en lui disant avec son obstination têtue :

— N'empêche, monsieur, que cette baronne ressemble comme deux gouttes d'eau à mademoiselle Jeanne.

Le jeune homme haussa les épaules et passa en souriant.

Le Breton se disait :

— Il ne me croit pas ; il verra.

Les rues étaient à peu près désertes.

A cette heure là, les Trouvillais s'occupaient de leurs commerces, tandis que les Parisiens de passage, c'est-à-dire les neuf dixièmes de la population des maisons, des villas ou des hôtels, dormaient encore ou procédaient à leur toilette pour le déjeuner et les courses de Deauville.

Bientôt Jean Villedieu arriva devant l'église de Bon-Secours.

C'est la paroisse aristocratique de Trouville, celle des grandes villas du bord de la mer, du quartier des Roches-Noires et de l'hôtel de Paris.

Du dehors, on entendait un bruit de chaises remuées sur le pavé, puis il se fit un grand silence.

Ce devait être le moment du sermon.

Jean Villedieu examina le placard affiché à la porte.

Il contenait le programme de la représentation, pardon de la cérémonie.

« Discours par le révérend père Loizillon, » des Dominicains.

» A l'Offertoire, solo de violon par mademoiselle Levi-Nathan, prix du Conservatoire.

» A la Communion, motet chanté par mademoiselle Stephen, prix d'Opéra-Comique.

» L'orgue sera tenu par M. X..., le compositeur bien connu. »

— Tout à fait comme chez Lamoureux, pensa Jean Villedieu.

Ces profanes voluptés ne le tentaient pas.

Le soleil, qui rayonnait dans un ciel à peine strié de quelques nuages diaphanes comme le voile de la châtelaine de Roville, le sollicitait d'aller faire un tour sur les planches.

Mais, d'autre part, il avait promis à sa mère de la rejoindre et ni pour or ni pour argent, il n'aurait manqué à sa parole.

Il se décida à regret.

Dans le silence profond de l'auditoire suspendu aux lèvres éloquentes du prédicateur, il allait causer un trouble qu'il ne reprochait.

La voix sonore et puissante du dominicain, presque tonitruante, arrivait jusqu'à lui, perçant les murs et faisant vibrer les vitraux.

Il chercha le passage par où il devait produire le moins d'effet, avisa une petite porte latérale et entra.

L'assistance était au complet.

De belles dames en toilettes claires émaillaient comme des fleurs la nef dans laquelle le sexe fort était représenté par des messieurs extrêmement bien vêtus.

Où se mettre ?

Pas une chaise vacante.

Ah ! si...

Jean Villedieu, embarrassé de sa personne comme un éphèbe qui débute dans le monde, inquiet du désordre qu'il allait inévitablement provoquer en se frayant un passage au milieu de cette foule élégante, songeait déjà à la retraite quand il aperçut à peu de distance de la porte, qu'il regrettait d'avoir franchie, une chaise libre encore.

O bonheur ! Elle était placée entre deux très jolies femmes, jeunes et vraiment dignes d'attirer l'attention des connaisseurs.

Il se mit en devoir de gagner l'oasis unique réservée pour lui par le hasard dans cet intérieur rempli de fidèles.

Des murmures s'élevèrent.

Le prédicateur, dans une pause savante, lança au perturbateur un regard mécontent.

Mais le sort en était jeté.

Le nouvel auditeur s'avançait avec la lenteur des barques à voile qu'il venait de contempler du haut de son balcon et qui manquaient de brise.

Il arriva pourtant et s'intercala entre ses deux voisines, dont l'une était blonde comme les blés, l'autre riche d'une admirable chevelure aile de corbeau, toutes les deux propriétaires d'admirables peaux de satin.

Et à son tour il prêta l'oreille aux périodes du prédicateur.

Était-ce le mécontentement de ce trouble momentané ?

L'orateur arrivait-il au moment pathétique de son discours ?

La voix tonitruante enfla ses roulements pareils aux ondes sonores de l'air ébranlé par un coup de tonnerre.

Le dominicain étendit le bras en secouant au-dessus des bords capitonnés de la chaire les larges manches de sa robe monacale.

Il allongea, dans un geste menaçant et ironique son index rigide, probablement par hasard, vers le crâne de Jean Villedieu et il prononça cette virulente apostrophe :

« Regardez-les, ces jeunes gens des nouvelles générations, ces enfants d'un siècle de proscripteur et dépravant.

» Ils sont usés avant l'âge ! Leurs fronts se creusent d'un réseau de rides précoces ! Leur démarche est languissante et molle ! Leurs crânes sont chauves ! Tout en eux trahit l'épuisement et la défaillance.

» C'est qu'ils ignorent les lois les plus élémentaires de notre sainte morale.

» Ils dédaignent les enseignements de notre divine religion !

» Ils ne veulent connaître que les jouissances de la terre, les plaisirs énervants qui les tuent et, lancés à la recherche des voluptés terrestres, ils ignorent les sentiers du devoir, dont leurs pieds refusent de fouler les cailloux ! »

Le prédicateur était superbe.

Son cou musculeux soutenait une tête au front élevé, aux cheveux crépus mais qui auraient pu former une opulente toison si la discipline leur eut permis de pousser dans ce fertile terrain ; ses lèvres étaient épaisses et sa mâchoire forte. (A suivre)